

**Volet B**

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
 après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

Réservé
au
Moniteur
belge

***16037088*****03 MARS 2016**

au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/03/2016 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0630.847.418.

Dénomination

(en entier) : **Lawdle**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : Rue des Vétérinaires 49, 1070 Bruxelles

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Transfert du siège social. Procès-verbal de la décision prise par l'associé unique en vertu de l'article 279 du code des sociétés.

Ce jour, 1er mars 2016, je soussigné Timothy Theunis, associé unique de la SPRL LAWDLE, déclare avoir pris les résolutions suivantes :

Le gérant décide de transférer à partir de ce 1er mars 2016 le siège social à 1380 Lasne Rue du Culot 35.

Le gérant décide ensuite de donner mandat à CLW ASSOCIATES SPRL dont les bureaux sont situés à 1200 Woluwe-Saint-Lambert Avenue Jacques Brel 38, représentée par Monsieur Laurent WITVROUWEN et Georges LATRAN, en vue de la publication de cette décision aux annexes du Moniteur belge, à la Banque Carrefour des Entreprises et à la TVA.

Laurent Witvrouw
Mandataire